

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 SEPTEMBRE 2023

**OBJET : MOTION DE SOLIDARITE ET DE SOUTIEN AUX ELUS
COMMUNAUTAIRES**

DE 2023-049

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 37

Absents : 2

- dont ayant donné pouvoir : 21

Votants : 58

-dont « pour » : 48

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 8

- Non participations : 1

- Non votant : 1

Le mardi 26 septembre 2023 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI COLONNA Nicolette ANTONIOTTI Serge BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse CIATTONI Michel	COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Maria	GIUDICELLI Jean IMPERINETTI Raphael MAESTRACCI Jean Felix MORACCHINI Christian NASICA Pierre OLMETA Pierre PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint	SALICETI Nicolas SARGENTINI François SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VINCENSINI Augustin
---	---	--	---

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) ALBERTINI Pierre François (à GERONIMI Pierre Marie) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) BRUSCHINI Pierre (à COGNETTI Vincent) GIAMARCHI Jean Marc (à ROCCHI Ange Toussaint)	GILLET VITTORI Stéphane (à Cognetti Turchini Catherine) GUIDICELLI Mathieu (à GUIDICELLI Jean) LECA Jacques (à ANTONIOTTI Serge) MARIANI Mathieu (à MORACCHINI Christian) MARTINETTI Antoine (à FILIPPI Jean François)	NEGRONI Jérôme (à SOUSTRE Frederic) ORSINI François (à OLMETA Pierre) ORSONI PIERRE (à SALICETI Nicolas) PACCIONI Sylvestre (à ACQUAVIVA François) POLIDORI Michel (à GUIDICELLI Maria) ROSSI Alexandre (à TOMASINI Jacques André)	SALVIANI Pierre Paul (à ACQUAVIVA Mathieu) TAFANELLI Jean Baptiste (à SIMONPIERI Maria Catherine) POLIDORI Christiane (à VINCENSINI Augustin) VESPERINI Clara (à Costa Jacques)
---	--	---	--

Absents :

LESCHI Pierre	RENUCCI Jean		
---------------	--------------	--	--

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Monsieur Frederic SOUSTRE lit la motion qui va être présentée au vote du conseil communautaire pour les élus qui sont agressés, insultés dans le cadre de leurs fonctions.

La motion est déposée par :

- Maria GUIDICELLI
- Jacques COSTA
- Jérôme NEGRONI
- Simon VENTURINI
- Jean François FILIPPI
- Christian MORACCHINI
- Frederic SOUSTRE
- Jean BRIGNOLE
- David CASANOVA
- Serge ANTONIOTTI
- Antoine MARTINETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230926-DE2023-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2023

Affichage : 04/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



L'ensemble des conseillers-conseillères communautaires, maires, conseillers, conseillères municipaux-ales, élu(e)s sur le territoire de la communauté des communes PASQUALE PAOLI, sont, chacun(es) à leur niveau et selon la fonction qu'ils-elles occupent, garant(e)s du service rendu à leurs administrés.

Au titre de leur statut d'élu(e)s, ils sont animés par le souci du service public de qualité auquel chaque habitant doit pouvoir légitimement prétendre.

L'exercice de leur fonction au quotidien amène parfois ces élu(e)s à être confronté(e)s à des situations de tension, voire à des attitudes agressives, voire à des agressions qualifiées...

Au regard de faits récents, qui ont conduits le Maire de BISINCHI, Pierre OLMETA, conseiller communautaire au sein de notre communauté des communes, à déposer plainte auprès des services de gendarmerie, ladite plainte ayant été enregistrée, et sans présumer de l'issue qui lui sera réservée, il est primordial que soient affirmés les principes suivants :

- Indépendamment de toute procédure pénale, et quelle que soit la suite qu'entendrait donner le procureur de la République, l'ensemble des conseillers communautaires condamnent toute attitude agressive à l'égard d'un(e) élu(e) dans l'exercice de ses fonctions ;
- L'ensemble des conseillers communautaires affirment leur solidarité et leur soutien à tout élu(e) ayant fait l'objet d'une quelconque agression, qu'elle soit verbale ou physique ;
- Conformément aux règles édictées par le code de la fonction publique, relatives aux procédures disciplinaires de la fonction publique territoriale, les conseillers communautaires demandent que tout fait d'agression avérée à l'égard d'un(e) élu(e) soit sanctionnée de façon proportionnée et selon les dispositions prévues à cet effet.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 48 voix Pour 0 voix contre 8 Abstentions 1 Non-participation 1 non votant

- D'acter la motion de solidarité et soutien aux élus.

Les signatures sont au registre des délibérations,

Omessa, le 26/09/2023



Le Président, François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230926-DE2023-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2023

Affichage : 04/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

